



## Ordonnance de télécom CRTC 2014-434

Version PDF

Ottawa, le 18 août 2014

### Diverses compagnies – Approbation provisoire des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	0492	le 1 <sup>er</sup> août 2014	le 18 août 2014
FlexITy Holdings Inc.	0006	le 29 juillet 2014	le 18 août 2014
Novus Entertainment Inc.	0003	le 28 juillet 2014	le 18 août 2014

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général